



Fédération des Industries de la Parfumerie

Produits de parfumerie, de beauté et de toilette

Mémento sur la protection solaire

Avril 2007

Sommaire

- 1) Pourquoi devons-nous nous protéger du soleil ?
- 2) Peut-on profiter du soleil en toute sécurité ?
- 3) A quoi sert un produit de protection solaire ?
- 4) Qu'est-ce que le "facteur de protection solaire" (FPS) ?
- 5) Quel produit de protection solaire choisir ?
- 6) Et pour les enfants ?
- 7) Combien de temps un produit de protection solaire appliqué sur la peau reste-t-il efficace ?
- 8) Est-il recommandé d'utiliser un produit spécifique pour le visage et un autre pour le corps ?
- 9) Les autobronzants protègent-ils du soleil ?
- 10) Un produit de protection solaire "élevée" empêche-t-il de bronzer ?
- 11) Après une exposition, peut-on utiliser une crème hydratante classique ou est-il recommandé d'appliquer un soin après-soleil ?
- 12) Peut-on utiliser sa crème de jour habituelle sous le produit de protection solaire ?
- 13) Une crème de jour hydratante contenant des filtres UV me protège-t-elle suffisamment du soleil en vacances ?
- 14) Doit-on utiliser un produit de protection solaire spécifique pendant la grossesse ?
- 15) Je suis allergique au soleil. Que faire ?
- 16) Combien de temps puis-je garder mon produit de protection solaire après ouverture ?
- 17) Comment bien conserver une crème solaire ?
- 18) J'ai entendu des critiques sur les filtres solaires : ils perturberaient le fonctionnement hormonal. Qu'en est-il réellement ?
- 19) J'ai entendu que les produits de protection solaire contenaient des nanoparticules. Qu'en est-il réellement ?
- 20) Les produits de protection solaire peuvent-ils prévenir les cancers de la peau ?
- 21) J'ai entendu parler de nouvelles règles publiées par la Commission européenne et l'Afssaps en France. Qu'en est-il ?
- 22) Quand cette recommandation européenne entrera-t-elle en application ?
- 23) Pourquoi cette modification de l'étiquetage ?
- 24) Cela veut-il dire que les produits utilisés jusqu'à présent n'étaient pas efficaces ?
- 25) Pourquoi avoir supprimé la mention "écran total" ?
- 26) Quelles sont les obligations minimales en matière de protection ?
- 27) Quelles sont les méthodes qui permettent de définir ces indices ?

1) Pourquoi devons-nous nous protéger du soleil ?

Si le soleil est indispensable à la vie, l'abus de soleil est dangereux pour la santé.

Les surexpositions solaires, particulièrement pendant l'enfance, sont des facteurs de risque de cancer de la peau ou de cataracte. Les rayons UV sont reconnus responsables de brûlures cutanées et oculaires. Enfin, l'exposition exagérée aux UV diminue l'efficacité du système immunitaire et accélère le vieillissement de la peau.

2) Peut-on profiter du soleil en toute sécurité ?

Oui, à condition de prendre un certain nombre de précautions.

L'utilisation des produits de protection solaire n'a pas pour objectif de prolonger l'exposition au soleil.

Il faut donc :

- se protéger avec des vêtements (chapeau, T-shirt, etc.) et des lunettes à verres filtrants ;
- utiliser un parasol ;
- éviter les heures de fort ensoleillement ;
- s'exposer progressivement au soleil : cela laisse à la peau le temps de fabriquer des systèmes de défense ;
- utiliser, en quantité suffisante, un produit de protection solaire adapté à son type de peau et à ses activités (voir la question 5) ;

- renouveler régulièrement son application pour que la peau soit toujours bien protégée ;
- se méfier des idées reçues (par exemple : les UV ne passeraient pas à travers les nuages ; les peaux brunes n'auraient pas besoin de protection ; le bronzage protégerait parfaitement la peau etc.).

Depuis de nombreuses années, l'industrie a développé, aux côtés des organismes publics, des campagnes d'information pour inciter les consommateurs :

- à adopter un comportement raisonnable en matière d'exposition au soleil ;
- à bien utiliser les produits de protection solaire.

3) A quoi sert un produit de protection solaire ?

Un produit de protection solaire permet :

- d'éviter les coups de soleil, c'est-à-dire les brûlures cutanées liées principalement à l'action des UVB ;
- d'éviter l'action nocive des UVA qui accélèrent le vieillissement de la peau et aggravent les effets des UVB.

Attention ! Le produit de protection solaire est un outil essentiel pour se protéger efficacement des effets néfastes du soleil, mais ce n'est pas le seul (voir la question 2).

4) Qu'est-ce que le "facteur de protection solaire" (FPS) ?

Le facteur de protection solaire (FPS ou SPF pour "Sun Protection Factor") indique le niveau de protection anti-UVB. Les UVB sont responsables des coups de soleil.

Le FPS s'exprime sous la forme d'un indice affiché sur chaque produit. Il convient de choisir un produit adapté à son type de peau et au niveau d'exposition au soleil (voir les questions 5 et 21).

5) Quel produit de protection solaire choisir ?

Il y a plusieurs critères à prendre en considération :

1/ le type de peau (source : Afssaps¹) :

- *Peau extrêmement sensible au soleil* :
Personnes à peau blanc-laiteux, taches de rousseur, cheveux roux ; personnes prenant toujours des coups de soleil lors d'expositions solaires, antécédents de cancers cutanés.
- *Peau sensible au soleil* :
Personnes à peau claire, souvent quelques taches de rousseur et/ou cheveux blond vénitien ou auburn ; personnes prenant souvent des coups de soleil lors d'expositions solaires, mais pouvant avoir un hâle.

¹ Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

- *Peau intermédiaire* :
Personnes à peau claire bronzant assez facilement, ne prenant des coups de soleil que lors d'expositions très intenses.
- *Peau assez résistante* :
Personnes à peau mate bronzant facilement sans jamais prendre de coups de soleil.

2/ les conditions d'exposition (source : Afssaps) :

- Exposition extrême :
Glaciers, tropiques...
- Exposition importante :
Plages, activités extérieures longues..
- Exposition modérée :
Vie passée au grand air.

Pour bien choisir son produit, il convient de se reporter au tableau ci-dessous (source : Afssaps)

	<i>Exposition modérée</i>	<i>Exposition importante</i>	<i>Exposition extrême</i>
<i>Peau extrêmement sensible</i>	Haute Protection	Très Haute Protection	Très Haute Protection
<i>Peau sensible</i>	Moyenne Protection	Haute Protection	Très Haute Protection

	<i>Exposition modérée</i>	<i>Exposition importante</i>	<i>Exposition extrême</i>
<i>Peau intermédiaire</i>	Faible Protection	Moyenne Protection	Haute Protection
<i>Peau assez résistante</i>	Faible Protection	Faible Protection	Moyenne Protection

Les catégories de protection correspondent chacune à une fourchette d'indices FPS (voir la question 21).

6) Et pour les enfants ?

Il ne faut jamais exposer les bébés et les jeunes enfants directement au soleil.

Il faut les laisser à l'ombre, les protéger par des vêtements (leur mettre un chapeau, un T-shirt, etc.) et leur appliquer un produit de protection solaire sur les zones découvertes.

7) Combien de temps un produit de protection solaire appliqué sur la peau reste-t-il efficace ?

Il est recommandé de ré-appliquer régulièrement le produit de protection solaire, et plus particulièrement :

- après chaque baignade,
- en cas de transpiration,
- après s'être essuyé avec une serviette.

De tels conseils figurent depuis longtemps sur les produits en France.

Ils viennent d'être officiellement confirmés et étendus à toute l'Europe par la Commission européenne dans sa recommandation du 22 septembre 2006 (voir la question 21).

8) Est-il recommandé d'utiliser un produit spécifique pour le visage et un autre pour le corps ?

Les produits destinés à être appliqués sur le visage sont en général des crèmes qui peuvent aussi apporter des propriétés complémentaires à la peau (antirides, antitaches, etc.).

Les produits destinés à être appliqués sur le corps sont souvent plus fluides, plus faciles à répartir. Mais la capacité à protéger des UV est la même à indice de protection FPS équivalent.

9) Les autobronzants protègent-ils du soleil ?

Non, absolument pas. Ils n'arrêtent pas les rayons UV. Ils ont pour fonction de donner une apparence de peau bronzée.

Cette apparence de bronzage est due à l'action de la DHA (dihydroxyacétone), qui brunit la peau en surface, sans faire appel au système naturel de protection.

En cas d'exposition au soleil, il est indispensable de se protéger avec un produit de protection adapté à son type de peau (voir la question 5).

10) Un produit de protection solaire "élevée" empêche-t-il de bronzer ?

Il est fortement conseillé, pour certains types de peau confrontés à certaines "conditions d'exposition", de recourir à une protection "haute" voire "très haute" (voir la question 5).

Ces protections élevées, associées à un comportement raisonnable au soleil (voir la question 2) n'empêchent pas de bronzer progressivement.

11) Après une exposition, peut-on utiliser une crème hydratante classique ou est-il recommandé d'appliquer un soin après-soleil ?

Après une exposition au soleil, hydrater sa peau est toujours nécessaire.

De manière plus pratique :

- si l'on n'a pas de sensation d'échauffement ni la peau rouge, on peut utiliser son lait corporel habituel ;
- si la peau a pris un léger coup de soleil, il est préférable d'appliquer un soin après-soleil pour ses propriétés apaisantes ;
- en cas de coup de soleil important, il est recommandé de consulter un professionnel de santé (médecin, pharmacien...).

12) Peut-on utiliser sa crème de jour habituelle sous le produit de protection solaire ?

Oui, mais il faut veiller à appliquer suffisamment de produit de protection solaire.

13) Une crème de jour hydratante contenant des filtres UV me protège-t-elle suffisamment du soleil en vacances ?

Non. Une crème de jour n'est pas un produit de protection solaire.

Si l'on s'expose au soleil, il convient d'appliquer un produit de protection solaire et de respecter absolument un certain nombre de règles de bon sens (voir les questions 2, 3, 4 et 5).

14) Doit-on utiliser un produit de protection solaire spécifique pendant la grossesse ?

Les femmes enceintes doivent être très vigilantes lorsqu'elles s'exposent au soleil et doivent utiliser un produit de protection solaire très élevée, en particulier pour éviter l'apparition de taches brunes sur le visage. Pour toute autre question, il convient de consulter son médecin.

15) Je suis allergique au soleil. Que faire ?

En cas de réaction cutanée de type allergique après exposition au soleil, il est recommandé de consulter un médecin.

Il établira un diagnostic, indiquera les comportements à adopter en cas d'exposition et conseillera le produit le mieux adapté au problème rencontré.

16) Combien de temps puis-je garder mon produit de protection solaire après ouverture ?

Pour connaître la durée d'utilisation d'un produit une fois ouvert, il faut se reporter à son emballage.

La PAO (période après ouverture) y est indiquée par un symbole spécifique : un pot ouvert, avec un chiffre suivi de la lettre M (par exemple : "12M" signifie que, dans des conditions normales de conservation, on peut, de façon optimale, utiliser le produit pendant les 12 mois qui suivent son ouverture).

17) Comment bien conserver une crème solaire ?

Pour conserver un produit de protection solaire et ce durant toute sa "période après ouverture" (voir question 16), il est recommandé de bien refermer ce produit après chaque utilisation et de ne pas l'exposer à de trop fortes chaleurs (derrière la vitre d'une voiture longtemps exposée au soleil, par exemple).

18) J'ai entendu des critiques sur les filtres solaires : ils perturberaient le fonctionnement hormonal. Qu'en est-il réellement ?

La question a en effet été soulevée. Mais cette hypothèse n'a pas été validée, ni par la communauté scientifique, ni par les Autorités de santé.

19) J'ai entendu que les produits de protection solaire contenaient des nanoparticules. Qu'en est-il réellement ?

Certains filtres (les filtres minéraux) utilisés dans les produits solaires sont effectivement utilisés sous forme de nanoparticules. Sous cette forme, on évite l'effet "masque blanc" quand on applique une quantité de produit suffisante.

De plus, ces filtres contribuent à apporter un niveau de protection élevé. Leur utilisation dans les produits de protection solaire est sans risque.

20) Les produits de protection solaire peuvent-ils prévenir les cancers de la peau ?

Plusieurs études ont montré que les produits de protection solaire peuvent prévenir certains types de cancer de la peau.

Mais ils ne constituent que l'un des outils dans l'arsenal de la protection contre les effets néfastes du soleil (porter un chapeau, des lunettes, des vêtements, éviter l'exposition aux heures d'ensoleillement maximum etc. ; voir les questions 2, 3, 4, 5 et 6).

LES NOUVELLES RECOMMANDATIONS

21) J'ai entendu parler de nouvelles règles publiées par la Commission européenne et l'Afssaps en France. Qu'en est-il ?

En effet, la Commission européenne a publié une recommandation sur l'efficacité et l'étiquetage des produits solaires en septembre 2006, en cohérence avec celle de l'Afssaps².

Cette recommandation de la Commission européenne ne représente pas une "révolution" pour la France, mais elle a l'avantage de proposer des règles qui s'appliquent de manière identique partout en Europe.

Cette recommandation a **plusieurs objectifs** :

- améliorer l'information du consommateur et sa protection, via notamment un bon comportement vis-à-vis du soleil ;
- harmoniser l'étiquetage des produits de protection solaire partout en Europe ;
- intégrer les progrès scientifiques sur les risques liés à l'exposition au soleil.

² http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/L_265/L_26520060926fr00390043.pdf et <http://afssaps.sante.fr/htm/10/solaire/reco-industriels.pdf>

Les **points essentiels** de cette recommandation sont les suivants :

- l'affichage de la catégorie de protection (faible, moyenne, haute, très haute) en plus des facteurs de protection solaire (FPS) ;
- la réduction du nombre d'indices FPS (anti-coup de soleil) :

Catégorie indiquée	Facteur de protection solaire indiqué
"Faible Protection"	6
	10
"Protection Moyenne"	15
	20
	25
"Haute Protection"	30
	50
"Très Haute Protection"	50+

- une protection anti-UVA proportionnée à la protection anti-UVB : la protection anti-UVA doit représenter au moins 1/3 de la protection anti-UVB.

Un logo de conformité a été proposé par la profession :



- des règles harmonisées pour l'évaluation de la protection anti-UVA ;
- un affichage systématique des règles du bon usage du soleil (déjà pratiqué en France depuis 10 ans) et du bon usage du produit de protection solaire : le produit solaire est un outil de protection qui ne dispense pas du respect d'un certain nombre de règles (voir la question 2).

22) Quand cette recommandation européenne entrera-t-elle en application ?

Cette recommandation s'appliquera à partir de l'été 2007 et devrait progressivement se généraliser jusqu'en 2008.

23) Pourquoi cette modification de l'étiquetage ?

La recommandation de la Commission européenne du 22 septembre 2006 vise à :

- harmoniser l'étiquetage des produits de protection solaire,
- aider les consommateurs dans le choix d'un produit adapté à leurs besoins,
- les encourager à se protéger au mieux des effets néfastes du soleil.

Elle permet de mieux choisir les produits, à partir d'une base identique dans toute l'Europe.

24) Cela veut-il dire que les produits utilisés jusqu'à présent n'étaient pas efficaces ?

Absolument pas. Cette recommandation ne remet pas en cause l'efficacité des produits de protection solaire disponibles.

Elle est destinée à améliorer encore la qualité de cette protection et à harmoniser l'étiquetage pour une meilleure information du consommateur.

25) Pourquoi avoir supprimé la mention "écran total" ?

La mention "écran total" a été écartée depuis 7 ans par les fabricants.

En effet, en matière de protection solaire, il ne peut pas exister d'"écran total" ou de "protection 100%". Même les produits assurant la plus forte protection solaire ne peuvent garantir une protection totale contre les effets néfastes du soleil.

D'autre part, les produits de protection solaire ne constituent qu'un des outils dans l'arsenal de la protection contre les effets néfastes du soleil. Un comportement raisonnable de la part de l'utilisateur est également nécessaire comme le port d'un chapeau, de lunettes, de vêtements, éviter l'exposition aux heures d'ensoleillement maximum, etc. (voir la question 2).

26) Quelles sont les obligations minimales en matière de protection ?

Les obligations en matière de protection minimale sont :

- apporter une protection équilibrée contre les effets néfastes des UVA et UVB : la protection anti-UVA doit représenter au moins 1/3 de la protection anti-UVB ;
- apporter une protection contre le coup de soleil d'un facteur de protection solaire minimal de 6.

27) Quelles sont les méthodes qui permettent de définir ces indices ?

Les méthodes sont les suivantes (reprises dans la nouvelle recommandation européenne) :

- pour la protection anti-UVB (détermination du facteur de protection solaire - FPS) : Méthode internationale de détermination du facteur de protection solaire du Colipa³ (2006) ;

³ Association européenne de la Cosmétique.

- pour la protection anti-UVA : Méthode de pigmentation persistante telle que modifiée par l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) en collaboration avec les industriels, ou la méthode in vitro validée donnant des résultats équivalents du Colipa.

* *
*

La Fédération des Industries de la Parfumerie est l'unique organisation professionnelle représentative des entreprises du bien-être et de la beauté : parfumerie, cosmétique, capillaire, hygiène et toilette.

Elle rassemble 250 entreprises, qui représentent plus de 97 % du chiffre d'affaires du secteur.

www.fipar.com



33, Champs Élysées - 75008 Paris
Téléphone : 01 56 69 67 89 - Télécopie : 01 56 69 67 90
fipar@fipar.com